

Procédure de financement de la Fondation des ECP

Index

PROCÉDURE DE FINANCEMENT :

Rôle de la Fondation des ECP 2

Objectifs de la procédure de financement 2

PHASE 1: PROCÉDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Nom du projet 3

Les fonds demandés 3

But 3

Objectifs 3

Parties impliquées 3

Échéancier 3

Budget 4

Ressources requises des CPS-ECP 4

Conclusion 4

Soumission 5

Approbation de financement 5

PHASE 2: PROCÉDURE DE RAPPORT DE PROJET

Gestion des fonds 5

Rapports périodiques 5

Rapport final 6

Procédure de financement de la Fondation des ECP

PROCÉDURE DE FINANCEMENT :

Ce document établit les deux procédures suivantes pour les CPS-ECP :

PHASE 1: PROCÉDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

PHASE 2: PROCÉDURE DE RAPPORT DE PROJET

Rôle de la Fondation des ECP (voir : Guide des officiers :

Fournir des fonds pour des formations et des programmes dans le domaine du nautisme, du pilotage, de la navigation et de la conduite sécuritaire des bateaux de toutes sortes et d'étendre le soutien aux activités des Escadrilles canadiennes de plaisance.

La Fondation des ECP réalise cet objectif en recevant des dons d'argent provenant de n'importe quelle source, en particulier des districts, des escadrilles et des membres des CPS-ECP. Les donations sont versées à l'actif et les intérêts générés permettent le support des projets des CPS-ECP en accord avec sa mission.

Objectifs de la procédure de financement :

1. Aider les escadrilles, les districts et les organismes nationaux à formuler des demandes de financement qui ont le plus de chances d'être approuvées par la Fondation des ECP.
2. Améliorer les mécanismes de suivi des projets:
3. Définir les processus internes des CPS-ECP pour faire le suivi d'un projet financé pendant la mise en œuvre.
4. Définir les processus des CPS-ECP pour émettre des rapports périodiques (au besoin) à la Fondation des ECP sur des projets à long terme.
5. Définir le processus des CPS-ECP pour l'analyse post-projet, permettant à l'équipe de projet (individuel), au sein des CPS-ECP et de la Fondation des ECP, d'évaluer le succès du projet.

Procédure de financement de la Fondation des ECP

PHASE 1 : PROCÉDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Une demande de financement peut provenir de tout membre, escadrille, district ou organisme national des CPS-ECP. La demande doit être fournie par écrit pour être considérée.

Les chances qu'une demande de financement soit couronnée de succès sont considérablement augmentées par la qualité des renseignements fournis dans le cadre de la demande adressée à la Fondation des ECP. Ce document aide le membre des CPS-ECP à préparer une demande de financement efficace.

Nom du projet :

Une demande de financement doit identifier un nom de projet pour simplifier les discussions ultérieures de tous les groupes concernés.

Fonds demandés :

Identifier d'avance le montant d'argent demandé à la Fondation des ECP et le moment où les fonds sont requis.

But :

Le projet devrait avoir un but singulier et primordial qui doit être identifié.

Note : Vérifiez l'objectif de votre projet par rapport à la mission des CPS-ECP. Votre projet doit clairement appuyer les objectifs de notre énoncé de mission.

Objectifs :

Bien qu'un projet ait un but singulier, il peut avoir plusieurs objectifs.

Exemples :

- à fournir en français et en anglais
- pour équiper toutes les escadrilles au Canada
- pour améliorer les relations avec
- pour encourager la participation des jeunes.

Assurez-vous de décrire tous les objectifs du projet. Note: Les objectifs doivent être clairs et mesurables pour que nous puissions évaluer le succès du projet.

Parties impliquées :

Identifiez le nom du comité des CPS-ECP qui fait la demande. Insérer par écrit l'énoncé d'appui du chef du département.

Déterminer si d'autres groupes ou employés des CPS-ECP sont tenus d'aider à la mise en œuvre du projet et leur niveau d'implication.

Identifiez les tierces parties impliquées (au-delà des CPS-ECP et de la Fondation des ECP) comme le gouvernement, l'industrie maritime ou d'autres organisations membres.

Procédure de financement de la Fondation des ECP

Indiquer si le projet, le financement et la participation ont été approuvés par l'administration de cet organisme.

Identifier un coordonnateur de projet qui est le principal interlocuteur pour que la Fondation des ECP et les CPS-ECP puissent interagir lors de l'examen de la demande de financement et de l'exécution du projet.

Échéancier :

Définir un échéancier pour le projet, de la réception du financement à la conclusion du projet et du rapport final. L'échéancier devrait inclure toutes les étapes majeures.

Budget :

Fournir un budget pour l'ensemble et jusqu'à la fin du projet pour tous les coûts et recettes attendus. Indiquez clairement quelle partie du projet doit être financée par la Fondation des ECP.

Si d'autres fonds sont requis (au-delà de ceux de la Fondation des ECP), assurez-vous d'indiquer si ce financement a été approuvé par l'organisme de financement.

Si le financement provient d'autres sources que les CPS-ECP ou la Fondation des ECP, assurez-vous d'identifier la source du financement et les détails de l'entente.

Le plus de détails dans votre budget, meilleures sont les chances de votre demande.

Ressources requises des CPS-ECP :

Aussi critique que le financement, la proposition doit inclure une liste de tous les engagements non budgétés que les CPS-ECP doivent apporter au projet, y compris la main-d'œuvre (employés et bénévoles), les coûts futurs, l'inventaire, les déplacements, etc.

Conclusion :

Répétez le montant demandé à la Fondation des ECP et insistez sur les avantages relatifs que le projet offre, que ce soit aux CPS-ECP, aux membres, à nos étudiants ou au grand public de la navigation de plaisance.

Également, considérez que les avantages potentiels aux CPS-ECP sont nombreux et peuvent inclure entre autres : le matériel et les services de formation, le recrutement et le maintien de membres et de bénévoles, l'amélioration financière, l'inscription d'étudiants et l'efficacité organisationnelle.

Bien que toutes les soumissions soient examinées, les projets qui aident les membres et les escadrilles des CPS-ECP à égalité dans tout le pays sont préférés.

Procédure de financement de la Fondation des ECP

Soumission :

Votre demande de financement doit être soumise par écrit et transmise par courrier ou par courrier électronique au président de la Fondation des ECP et une copie émise à l'intention du trésorier national des CPS-ECP.

Remarques :

1. Le trésorier national des CPS-ECP fournira des copies de la soumission aux autres membres du Comité exécutif pour leurs dossiers.
2. Le Comité exécutif peut choisir de commenter la demande de financement auprès du demandeur ou de la Fondation des ECP afin d'aider à l'examen de la demande.

Approbation de financement :

Votre demande sera examinée par la Fondation des ECP qui déterminera l'acceptation ou le rejet de la demande dans les meilleurs délais.

PHASE 2 : PROCÉDURE DE RAPPORT DE PROJET

Le succès de tout projet dépend de la façon dont il est mis en œuvre, de son suivi et de sa gestion. De plus, pour aider la Fondation des ECP à évaluer l

es performances, des rapports doivent être fournis par l'équipe de projet (personne) qui tient la Fondation au courant des projets financés.

Gestion des fonds :

Les fonds octroyés par la Fondation des ECP seront dirigés vers les comptes nationaux des CPS-ECP. Le bureau national administrera ensuite le déblocage et la collecte de tous les fonds du projet.

Le bureau national identifiera toutes les transactions du projet dans son système comptable et sera en mesure de fournir sur demande un rapport de toutes les transactions spécifiques à ce projet (qu'il s'agisse de dépenses ou de recettes). Les sommes rapportées comprennent les subventions de la Fondation des ECP ainsi que les autres revenus et dépenses liés au projet.

Rapports périodiques :

Selon la taille et le calendrier du projet, des rapports périodiques peuvent être exigés du coordonnateur du projet. Le rapport présentera une mise à jour du statut actuel en fonction des objectifs, du budget et du calendrier tels que présentés dans la proposition de financement initiale.

Pour les petits projets, les rapports périodiques peuvent ne pas être requis. Les exigences en matière de rapports seront définies par la Fondation des ECP en collaboration avec les CPS-ECP et le coordonnateur du projet au moment du

Procédure de financement de la Fondation des ECP

financement.

Des copies de tout rapport périodique doivent être remises au président de la Fondation des ECP et au trésorier national des CPS-ECP.

Rapport final :

Tous les projets financés par la Fondation des ECP et entrepris par les CPS-ECP doivent faire l'objet d'un rapport final émis par le coordonnateur de projet en temps opportun à la fin du projet.

Le rapport doit inclure :

- La demande de financement initiale
- Un rapport financier du bureau national décrivant toutes les transactions financières effectuées pour le compte du projet
- Un commentaire des résultats financiers réels par rapport à la proposition
- Un commentaire sur les objectifs atteints par rapport à ceux proposés dans la demande de financement

Des copies du rapport final doivent être envoyées au président de la Fondation des ECP et au trésorier national des CPS-ECP.

Ce rapport aide la Fondation des ECP et les CPS-ECP à apprendre de nos expériences communes et à renforcer nos succès dans les années à venir.